

## COMPTE RENDU

Réunion de chantier du 06/05/2015

### Participants

Etat : P : présent, A : absent,

Structure	Nom et init. prénom	Tél.	Fax	Adresse courriel	Etat	Diffusion à	
MO	Syndicat	CAUDRON L. (Président)	06.78.24.92.03		caudron.scea@wanadoo.fr	A	x
		MESSANCE J.J.	06.13.76.48.52		jj.messance@wanadoo.fr	A	
		LECLERE B.			leclereb.02@gmail.com	A	
		CARLIN J.L.	03.23.74.83.87		jelocarlin300@gmail.com	A	
		GERAULT N.	06.51.97.67.89		ngerault@mercin-et-vaux.fr	A	
		COUVREUR A.	06.87.01.68.71		earla.couvreur@free.fr	A	
		COUVREUR F.	06.80.65.54.18		couvreur.francis@wanadoo.fr	A	
		ANDRY T.	06.88.53.66.73		theodoreandry@hotmail.fr	A	
Moe	Antea Group	MOLINARI R.	06.88.53.20.65		regis.molinari@anteagroup.com	A	x
		KOESTEL G.	06.19.19.65.12		guillaume.koestel@anteagroup.com	P	
E	Ent. SETHY	WENDLING B.	06.26.87.45.35		benoit.wendling@sethy.eu	P	x
		SANTARINI C.	06.23.06.45.54			P	
AMO	USAGMA	EMERY C.	03.23.20.36.16		union-des-syndicats@griv.fr	P	x
	Mairie de Mercin-et-vaux	CAUDRON L.	06.78.24.92.03		caudron.scea@wanadoo.fr	A	x
		LAVOINE C.	03.23.73.63.36		mairie@mercin-et-vaux.fr	A	
		BUSIGNY J.C.	03.23.54.66.98		mairie@mercin-et-vaux.fr	A	
	DREAL Picardie	DAUCHEZ D.	03.22.82.25.06		dominique.dauchez@developpement-durable.gouv.fr	A	x
	CG 02	LEFEBVRE L.	03.23.24.68.27		lfebvre@cg02.fr	A	x
		FARAMUS I.	03.23.24.84.12		ifaramus@cg02.fr	A	
	CR Picardie	SIRON A.	03.22.97.27.97		asiron@cr-picardie.fr	A	x
	DDT 02	QUENTIN D.	03.23.27.66.79		damien.quentin@aisne.gouv.fr	A	x
		DELAVEAUD P.	03.23.24.64.73		patrice.delaveaud@aisne.gouv.fr	A	
	CA 02	AMBROSINO S.	03.23.22.51.08		Stephanie.ambrosino@ma02.org	A	x
	Propriétaire	ROY F.	03.23.73.63.91		francis.roy1@aliceadsl.fr	A	x
		LEQUEUX Y.	03.23.73.62.92			A	
		BLONDELLE P.	06.70.99.19.80			A	
		BENOIST P.				A	
		SEZILLE D.	06.76.51.36.31			A	
		BERTHAUT J.P	06.87.35.45.72			A	

## Ordre du jour

- Dignes de bois et de prairie inondables, saignées rondin (tranche conditionnelle n°2), aménagements de réseau (tranche conditionnelle n°2), fascine (tranche conditionnelle n°1), reprise de chemin (tranche conditionnelle n°2), fascine et reprise d'entrée au champ (tranche ferme).

## Pièce(s) annexe(s)

Aucune

## Prochaine réunion

- Mercredi 20 mai 2015

*NB : le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations suite à la réunion de chantier n°11.*

## Planning prévisionnel

Finition des travaux de mise en place des barrages gabion (tranche conditionnelle n°1) semaine 21.

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
1	<b>Documents remis / à remettre</b>	<b>Documents remis en réunion</b> - <b>Documents à remettre</b> -		
2	<b>Remarque(s) sur le précédent compte-rendu</b>	-	-	-
3	<b>Digues de bois inondable</b>	<p><b>Digue amont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les matelas gabion pour la protection de la surverse de l'ouvrage ont été mis en place.</li> </ul>  <p style="text-align: center;"><i>Matelas gabion au droit de la surverse de la digue amont</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La nécessité de travailler le raccord entre le bas du matelas gabion et le terrain naturel a été étudiée.</li> <li>▪ Le géotextile posé sous le matelas gabion permettra de limiter les éventuels risques d'érosion, en pied de matelas, liés aux variations de niveau d'eau en aval de la digue amont.</li> <li>▪ Des phénomènes d'érosion en pied de matelas pourront être observés en cas de surverse de l'ouvrage.</li> <li>▪ Cependant, ces phénomènes présentent une probabilité d'occurrence relativement faible (l'ouvrage étant dimensionné pour une pluie décennale).</li> <li>▪ Les modalités d'entretien de tels ouvrages incluent les vérifications et interventions après événement pluvieux exceptionnel.</li> <li>▪ La mise en place de pierres à gabion (cimentées ou non) en pied de matelas gabion n'est pas jugée indispensable, d'autant plus que les conditions d'accès y sont peu favorables (peu d'espace de manœuvre entre le matelas gabion et les arbres situés à l'aval).</li> <li>▪ La réalisation d'un épaulement en terre (afin d'assurer la transition entre le matelas gabion et le terrain naturel) peut être envisagée (mais n'est pas jugée indispensable).</li> </ul>		

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
4	<b>Digues de prairie inondable</b>	<p><b>Digue amont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A la date du 05/06/2015, le renforcement du chemin situé en aval de la surverse (structure bétonnée) était en cours de réalisation.</li> <li>▪ L'entreprise veillera à conserver une largeur minimale de chemin de 3,5m afin de permettre le passage des engins agricoles.</li> </ul> <div data-bbox="445 407 1206 824" data-label="Image"> </div> <p><i>Renforcement du chemin agricole (mise en place d'une structure béton)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La vanne de régulation de l'ouvrage a été mise en place.</li> </ul> <div data-bbox="445 940 1206 1429" data-label="Image"> </div> <p><i>Vanne de régulation de la digue amont</i></p>	SETHY	Semaines 20 et 21

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
5	<b>Saignées rondin (tranche conditionnelle n°2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les deux saignées rondin ont été réalisées conformément aux plans Projet.</li> <li>▪ De légers merlons ont été réalisés en bordure du talus afin d'améliorer l'intégration des écoulements au sein des deux saignées rondin.</li> </ul> <div style="text-align: center;">  <p style="text-align: center;"><i>Saignée rondin</i></p> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les élus souhaiteraient rendre possible le franchissement des deux saignées par les piétons, les véhicules à 2 roues (motorisés ou non), les quads ainsi que les véhicules 4*4.</li> <li>▪ Les solutions envisagées par les élus consistent à recouvrir les 2 saignées rondin par des aménagements de type grilles.</li> <li>▪ L'entreprise propose à cet effet la mise en place de treillis soudés de mailles 10cm*10cm.</li> <li>▪ Les 2 saignées rondins ont initialement été proposées à des fins d'efficacité hydraulique, et non de passage.</li> <li>▪ La mise en place de treillis soudés au dessus des saignées rondin présente les inconvénients suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'efficacité hydraulique des saignées rondin sera légèrement diminuée ;</li> <li>○ les grilles devront être entretenues en plus des saignées ;</li> <li>○ l'entretien des saignées rondins sera plus complexe ;</li> <li>○ les mailles (10cm*10cm) risquent de poser des problèmes de sécurité vis-à-vis des piétons et des vélos ;</li> <li>○ les treillis risquent d'être déplacés/ détériorés lors du passage des véhicules;</li> <li>○ la mise en place d'ouvrages permettant le franchissement des saignées rondin favorisera le passage des véhicules, au lieu de le restreindre.</li> </ul> </li> <li>▪ Antea group préconise, en remplacement des treillis soudés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'aménagement du merlon réalisé en bordure du talus (afin d'améliorer le passage des piétons, des véhicules à 2 roues et des quads) ;</li> <li>○ la mise en place de panneaux de signalisation en aval des deux saignées afin de restreindre l'accès aux véhicules motorisés.</li> </ul> </li> <li>▪ Le passage des véhicules 4*4 pourra s'effectuer directement au dessus des saignées ; cependant, cela risque d'en menacer la pérennité à long terme.</li> <li>▪ Une décision définitive sera prise en concertation avec les élus lors de la réunion du 20/05/2015.</li> </ul>		

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
6	<b>Fascine et reprise d'entrée au champ (tranche ferme)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La reprise de la fascine ainsi que de l'entrée au champ a été réalisée.</li> <li>▪ Le raccord entre la fascine initialement piquetée et le linéaire de fascine ajouté présente une hauteur insuffisante.</li> <li>▪ L'entreprise fixera au niveau du raccord un fagot supplémentaire (au dessus des fagots en place).</li> </ul> <div style="text-align: center;">  <p><i>Entrée au champ reprise</i></p>  <p>Hauteur de fascine insuffisante</p> <p><i>Raccord entre la fascine initialement piquetée et le linéaire de fascine ajouté</i></p> </div>	SETHY	Semaine 21
7	<b>Reprise de chemin 4-107 (Tranche conditionnelle n°2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un dos d'âne en terre était initialement prévu.</li> <li>▪ La solution de décaissement/ profilage du chemin avait été retenue.</li> <li>▪ La reprise du chemin a été effectuée et permet bien d'assurer une continuité du fil d'eau vers l'aval.</li> </ul> <div style="text-align: center;">  <p><i>Reprise du chemin (vue vers l'amont)</i></p> </div>		

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
7	Reprise de chemin 4-107 (Tranche conditionnelle n°2)	 <p data-bbox="651 719 995 745">Reprise du chemin (vue vers l'aval)</p>		
6	Aménagements de réseau (tranche conditionnelle n°2)	<p data-bbox="405 797 975 824"><b>Raccord au réseau EP en aval du chemin de la Montagne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="453 831 1246 1003">▪ En vue de la modification de la nature de l'ouvrage initialement prévu, Antea group préconise : <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="549 887 1246 943">○ Un cassis en enrochements cimentés en entrée de la parcelle de M. Caudron ;</li> <li data-bbox="549 947 1246 1003">○ L'ajout d'une troisième saignée rondin (à positionner entre les deux saignées réalisées à ce jour).</li> </ul> </li> <li data-bbox="453 1037 1246 1093">▪ Le devis estimatif proposé par l'entreprise est cohérent avec l'enveloppe des prix de l'ouvrage initialement prévu dans le marché.</li> <li data-bbox="453 1126 1246 1182">▪ Ces propositions seront validées/ ou non de manière définitive lors de la réunion du 20/05/2015.</li> </ul> <p data-bbox="405 1216 826 1243"><b>Doublement d'une grille avaloir existante</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="453 1249 1246 1384">▪ En vue de la modification de la nature de l'ouvrage initialement prévu, Antea group préconise : <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="549 1305 1246 1384">○ la réalisation de 2 profilés en déblai (et non en remblai tel que suggéré lors de la réunion du 29/04/2015) utilisant la pente du chemin.</li> </ul> </li> <li data-bbox="453 1417 1246 1653">▪ A noter : <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="549 1451 1246 1507">○ Le doublement de la grille initialement prévu est jugé pertinent techniquement.</li> <li data-bbox="549 1512 1246 1590">○ L'eau stagnante au sein de ces dispositifs ne pourra être évacuée, ce qui provoquera sur le chemin la création de zones plus humides, plus boueuses.</li> <li data-bbox="549 1594 1246 1653">○ L'entretien de ces dispositifs devra être surveillé afin d'en éviter le comblement.</li> </ul> </li> <li data-bbox="453 1686 1246 1742">▪ Ces propositions seront validées/ ou non de manière définitive lors de la réunion du 20/05/2015.</li> </ul>		

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
7	<b>Fascine (tranche conditionnelle n°2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La fascine située en amont des barrages gabions de la tranche conditionnelle n°2 a été réalisée.</li> <li>▪ La fascine présente une hauteur minimale de 50cm.</li> <li>▪ Les fagots sont ancrés dans le terrain naturel, tassés et bien fixés.</li> </ul> <div style="text-align: center;">  <p data-bbox="655 891 994 920"><i>Fascine tranche conditionnelle n°2</i></p> </div>		

Le maître d'œuvre

Le 19 Mai 2015

Guillaume KOESTEL | Antea Group